



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 80088

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon demande à M. le ministre délégué au tourisme de bien vouloir lui indiquer à quel stade en sont les négociations d'accord entre les autorités françaises et la République populaire de Chine concernant l'obtention pour la Réunion du statut de destination autorisée. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

L'Union européenne a signé en 2003 un accord avec les autorités chinoises au terme duquel les touristes chinois se rendent en Europe en voyages de groupe organisés. Conscientes de l'intérêt que l'extension de cet accord pouvait représenter pour les collectivités françaises d'outre-mer de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et de la Réunion, les autorités françaises ont approché dès 2004 les autorités chinoises afin de faire bénéficier ces collectivités du statut de destination touristique agréée. L'octroi par la République populaire de Chine de ce statut a été abordé par le Premier ministre, M. de Villepin, lors de l'entretien qu'il a eu en décembre 2005 à Paris avec son homologue chinois M. Wen Jiabao. Ce dernier a précisé que le principe en était acquis pour la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et le département de la Réunion et qu'il reviendrait à l'Agence nationale chinoise du tourisme (ANTC) de le mettre en oeuvre avec les autorités françaises. L'ANTC a d'ores et déjà fait savoir que les conditions lui paraissent requises pour que la Polynésie française, qui a manifesté de longue date auprès des autorités chinoises son intérêt pour ce statut et où la République populaire de Chine pourra implanter à l'avenir un consulat de Chine, en bénéficie rapidement. Le ministère des affaires étrangères est conscient de l'enjeu que représente l'obtention de ce statut pour nos collectivités d'outre-mer et en particulier la Réunion. Il poursuivra ses négociations dans cet esprit.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80088

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11236

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1216